NORMANDIE DERATISATION

2 Bis Rue du Commandant Malrait - BP 650-27306 BERNAY Cedex

Tel: 02.32.46.13.98 - Fax: 02.78.98.60.30 Email: secretariat@normandie-deratisation.com Sarl au capital de 7920 € - 389 880 741 RCS Bernay SIRET 389 880 741 000 35 APE : 8129 A - nº TVA intra : FR36 389 880 741 Agrément HN0007 pour l'application de produit phytosanitaire en prestation de service

Assurance Responsabilité Civile n° FRSCCA59561 CEPA CERTIFIED



Rapport d'intervention

Contrat de Sanitation - Méthode HACCP

SOCIETE L'ENTRETIEN

SOCIETE L'ENTRETIEN 2 rue Henry Potez ZI Nord Dreux 28100 DREUX

Code client 002414

Code contrat 010092 Adresse d'intervention

R I E de la Poste 77 RUE REVERDY 28000 CHARTRES

Réalisée le 22/01/2024

Intervention n° 2

Observations

Mail: lentretien.evreux@lentretien.com, lentretien.chartres@lentretien.com et s.dias@lentretien.com Réf: JLN

Suite au contrat N° 10092, nous sommes intervenus le 22 janvier 2024 sur votre site RIE de la Poste Rue Reverdy à CHARTRES.

Nous avons effectué le contrôle de l'ensemble des postes : aucune consommation constatée. Nous avons remis des appâts placebos sur tous les postes. Ci joint Bon d'intervention.

	-AND	IE		
NOF	RATI	SATI	Dr.)
O	Klein	- (-
-	1	No. of Concession, Name of Street, or other Persons, Name of Street, or ot	1	

2bis, rue du Cdt Malrait ZA les Granges **27300 BERNAY** Tél. 02 32 46 13 98

E-mail: secretanat@normandie-deratisation.com www.normandiederatisation.com

SARL au capital de 7920 Euros - Siret 389 880 741 00035

Nom	du	client	:

Adresse: Leising RJE Charkes Reverly

Nom du signataire :

Cachet

Signature

SARL au capital de 7920 Euros - Stret 369 860 741 00033	
BON I	D'INTERVENTION, Nº 0671/9
Nom de l'intervenant : NOVA C T	D'INTERVENTION N° 067179 Le: 22 1 20/24 Désinfection Désinsectisation:
Produits utilisés :	Endroits traités (ou lieux) :

Remarques - Observations - Actions

Passeege Controle des Postes RAS

Dératisation : Le client doit tenir éloigné les animaux des appars de Dératisation. Ces produits étant nocifs, nous déclinons toute responsabilité en cas d'ingestion. <u>Peransarion</u>: Le cient doit tenir engine les animaux des appais de Defausation. Ces produits etant nocis, nous decinons toute responsabilité en cas d'ingestion.

<u>Désinfection ou Désinsectisation des Insectes par pulvérisation ou nébulisation</u>: après le traitement, les pièces traitées doivent être ventilées au moins 3 heures avant d'y séjourner. Concernant les chiens et chats, ne pas faire pénétrer dans les locaux pendant 12 heures, les oiseaux et petits mamifères pendant 48 heures après le traitement. Aquarium : ne pas faire tourner les pompes pendant au moins 12 heures. Toutes ces précautions sont à exclure si traitement avec du gel.